

Contremaître

Division parcs, espaces verts et bâtiments

Sommaire du poste :

Relevant du directeur adjoint des travaux publics, le contremaître à la **division parcs et bâtiments** est responsable de l'entretien des parcs et espaces verts incluant tout le mobilier urbain, les aires de jeux et les plateaux sportifs. Il est appelé à superviser des chantiers de construction relevant de sa division.

Il est également responsable de l'entretien et la maintenance de l'ensemble des bâtiments municipaux.

En période hivernale, il assiste le contremaître à la voirie dans la gestion des opérations de déneigement de la voie publique et des stationnements municipaux.

Principales fonctions :

- Il planifie, organise, dirige et contrôle l'exécution des travaux d'entretien de l'ensemble des parcs et espaces verts, des surfaces gazonnées, des aménagements paysagers, de même que les aires de jeux et plateaux sportifs ainsi que la piscine appartenant à la Municipalité, en utilisant de façon optimale les ressources humaines, financières et matérielles à sa disposition;
- Il coordonne également les activités reliées à la foresterie urbaine, soit l'élagage, l'abattage, les diagnostics de maladie ou d'arbres dangereux incluant les demandes de permis d'abattage provenant du Service de l'urbanisme;
- Il veille à assurer l'entretien, la réparation ou le remplacement du mobilier urbain aussi bien sur la voie publique que dans les parcs et espaces verts, de l'éclairage public et des abribus;
- Il élabore avec l'horticultrice les devis de plantations d'arbres ainsi que les devis de fournitures de fleurs annuelles et de vivaces;
- Il élabore les devis de fauchages des fossés, de la coupe des surfaces gazonnées et assure la surveillance des travaux réalisés;
- Il collabore dans la préparation de devis relatifs à l'entretien des bâtiments tel que climatisation, chauffage, nettoyage des vitres, système de sécurité, éclairages publics, et pour l'engagement de professionnels tels qu'électricien, plombier, ou autres afin d'assurer la pérennité des bâtiments;
- Il établit un calendrier des activités à exécuter à court, moyen et long terme, assigne son personnel en conséquence et s'assure de leur exécution dans les délais prévus;
- Il s'assure de la formation des membres de son équipe, sélectionne et suggère la ou les formations pertinentes;
- Il vérifie régulièrement les inventaires de pièces et matériaux nécessaires aux activités de sa division et s'assure de faire les réquisitions requises afin de maintenir lesdits inventaires;

- Il veille au traitement et au suivi des plaintes et requêtes, précise la nature des demandes, répond aux interrogations, analyse le bien-fondé et assure le traitement approprié dans la perspective d'offrir une interface de qualité avec la clientèle;
- Il prépare divers rapports, vérifie les feuilles de temps et demandes d'absences et rédige tout autre document pour une saine gestion de sa division;
- Il travaille en étroite collaboration avec le Service des loisirs et les autres Services municipaux et organismes externes;
- Il soumet des recommandations au directeur adjoint des travaux publics sur toute question relative à la gestion de son département;
- Il assume le service de garde à une fréquence établie par son supérieur immédiat, lequel service implique une disponibilité de 24heures/24 pour une période de 7 jours consécutifs;
- Il s'assure de gérer les opérations courantes et de réaliser les dépenses prévues pour sa division, tout en respectant les crédits budgétaires qui lui sont alloués et en suivant la politique de gestion des achats;
- Il participe, en collaboration avec son supérieur immédiat, à la préparation des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisation rattaché à son département;
- Il participe à la gestion et l'organisation des opérations de déneigement en collaboration avec le contremaître à la voirie;
- Il effectue toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

Exigences du poste

- Diplôme d'études collégiales spécialisé en horticulture ou en mécanique du bâtiment ou expérience et/ou formation équivalente préférablement dans le milieu municipal jumelé à 5 ans d'expérience dans les domaines de parcs et espaces verts ainsi que dans le domaine de l'entretien de bâtiments.
- Un minimum de 5 ans d'expérience et avoir dirigé des équipes de travail;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Une connaissance du logiciel PG solution est un atout;
- Maîtrise de la suite Microsoft Office incluant Windows, Excel, Outlook, etc.;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : consciencieux, débrouillard, autonome, esprit d'équipe, aptitude à communiquer par écrit et oralement et grande disponibilité;
- Formation en santé et sécurité générale sur chantier de construction.

Commentaires

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

Conditions salariales

La rémunération et les conditions de travail sont déterminées par la politique régissant les conditions de travail du personnel cadre.

Dépôt de la demande

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature au plus tard le 23 mars 2017 à 13 h, au bureau du Directeur des Services techniques, monsieur Michel Hugron, à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Amable
575, rue Principale
Saint-Amable, QC
J0L 1N0
Tél. : (450) 649-3555
Ou par courriel à ville@st-amable.qc.ca

Avec la mention « **Contremaître – Division parcs, espaces verts et bâtiments** »